

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 31 (1902)

**Heft:** 16

  

**Artikel:** Réflexions d'un jeune instituteur

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1041174>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Voici un autre argument en faveur de la sténographie, celui-ci est absolument décisif. C'est que l'instituteur peut s'en servir très utilement pour l'enseignement de l'orthographe.

Prétendrait-on par là qu'un élève puisse s'initier aux secrets de l'orthographe en étudiant des textes écrits en signes phonétiques, c'est-à-dire dépouillés de toute orthographe? Mais autant voudrait affirmer que l'on peut apprendre les règles orthographiques du français sur un texte traduit en allemand.

Mais si l'on en précise l'emploi, on voit qu'il s'agit ici simplement de copier au tableau noir un texte sténographique pour le faire traduire par les enfants en écriture ordinaire.

On s'autorise de ce procédé enfantin pour faire croire qu'il existe quelque parenté entre la sténographie et la pédagogie et pour réclamer l'introduction de cet art dans le programme scolaire! Faisons remarquer d'abord que tout exercice cacographique est condamné depuis longtemps par la pédagogie. Or, placer sous les yeux des enfants un texte dépouillé de toute orthographe, c'est tomber évidemment sous les coups de cette interdiction. Pour moi, si je n'ai pas le temps de faire des dictées moi-même, je trouve beaucoup plus simple d'en charger un moniteur, mais je ne me permettrai jamais de faire trouver l'orthographe d'un morceau traduit en écriture phonétique, c'est-à-dire fausse.

Concluons.

Que la sténographie puisse rendre des services à quelques jeunes gens, nous ne le contestons pas, mais ces services sont si peu nombreux, si restreints, que ce n'est pas la peine de l'introduire dans nos écoles. De plus cet art n'a aucune vertu éducative, car il ne contribue ni à développer les facultés intellectuelles et morales de l'enfant, ni à communiquer la moindre connaissance. C'est une écriture peu connue qui ferait double emploi avec l'écriture ordinaire. Pour l'instituteur lui-même, son emploi se borne ordinairement à écrire des cartes de correspondance pour dépister la curiosité des facteurs. Qu'on l'enseigne dans des cours particuliers, si l'on veut, mais j'estime que les portes des écoles primaires doivent lui rester absolument interdites.

UN VIEUX MAGISTER.



## Réflexions d'un jeune instituteur

Quand le jeune homme, aspirant à la carrière de l'enseignement, quitte l'école normale, après un laborieux séjour de quatre années, il est rempli d'ardeur et de belles espérances pour l'avenir. Il voit beaucoup de roses sur le chemin qu'il se prépare à parcourir; les épines cruelles, dans ses prévisions et

ses rêves juvéniles, n'existent point. Et pourtant, dans cette première période d'enseignement, que de difficultés à surmonter, que de sentiers contournés et escarpés il faut suivre ! Que le jeune inexpérimenté fasse un faux pas, subisse un échec, aussitôt la désillusion prendra la place du beau zèle des premiers jours, à moins que le timide pédagogue ne soit doué d'une volonté inébranlable (ce qui n'est pas toujours le cas). Il pourra aussi avoir la bonne fortune de rencontrer sur son passage un cœur ami qui le console et l'appuie.

Sous ce rapport, les instituteurs aînés auraient à faire à leurs collègues cadets beaucoup de bien, mais généralement ils ne s'en soucient guère.

Lorsqu'un jeune maître se trouve pour la première fois dans la société de ses devanciers dans la carrière, qu'arrive-t-il ? Les regards fiers, hautains accablent sa timidité naturelle ; une réponse sèche, parfois même dédaigneuse, l'empêche de confier de petits ennuis scolaires, d'échanger une idée, ou encore de demander un conseil. Dès lors, il se décourage et rentre chez lui, ayant du froid dans le cœur et le courage émoussé.

Voilà certes, une grande vérité, que ne niera pas un collègue consciencieux. Il faut admettre, il est vrai, quelques exceptions, en faveur des rares maîtres qui se plaisent à fraterniser modestement avec leurs petits frères éducateurs, stimuler leur activité et faire l'aumône d'un bon conseil toujours bien reçu et mis en pratique avec soin. Mais pour ceux qui se montrent durs et surélevés vis-à-vis des jeunes, je dirai : Où est la charité ? où est l'union qui doit exister entre les membres d'une même société ? On objectera que c'est aux jeunes à se concilier les faveurs des anciens : je réponds que les timides n'oseront et ne sauront pas toujours le faire ; de plus, les premiers essais étant restés stériles, les pauvrets se dépiteront.

Il est souvent plus aisé et plus agréable de rencontrer d'anciens professeurs restés simples et cordiaux, que des collègues supérieurs par l'âge et l'expérience, mais égaux par la situation.

Educateurs de la jeunesse, ayons un esprit large, un cœur généreux et bienfaisant, et que dans nos rangs, comme dans une grande et belle famille, l'aîné donne avec effusion la main au plus petit.

UN JEUNE.